

1. Procédures d'ouverture

1.1 Ouverture

1.2 Présidium

1.2.1 Que Élisabeth Béfort-Doucet assure l'animation et que Sébastien Chehaitly se charge de la prise de note

Proposée par le Conseil exécutif

1.3 Adoption de l'ordre du jour

1.3.1 Que l'on adopte l'ordre du jour suivant :

1. Procédures d'ouverture :

1.1 Ouverture

1.2 Présidium

Jean-Michel Savard propose Élisabeth et Jonathan Vallée-Payette/Sébastien Chehaitly.

Appuyé par Sophie Coulombe

1.3 Adoption de l'ordre du jour

2. Négociations

3. Grève

4. Élection*

5. Varia

6. Levée

Proposée par Jean-Michel Savard, appuyé par Alexandra Croze.

Adopté à l'unanimité.

2. Négociations

Proposition privilégiée

2.1 Que l'on accorde un temps de présentation d'une durée de 10 minutes au comité de négociation sur la réponse de l'employeur à la suite du rejet de la dernière entente de principe et sur les différentes alternatives au taux salarial unique

Que l'on tienne ensuite une plénière d'une durée de 15 minutes sur ces alternatives

Proposée par Jean-Michel Savard, appuyé par Maryse Meunier.

Adopté à l'unanimité

2.2 Que l'on reconduise la plénière d'une durée de 10 minutes

Proposée par Susana Ponte Rivera, appuyé par Sophie Coulombe.

Adopté à l'unanimité

2.3 Que le comité négo défende le principe des salaires différenciés selon le cycle d'études.

Que le comité négos demande une augmentation de salaire à au moins 15\$ de l'heure maintenant pour tou-te-s les membres au 1^{er} cycle et les assistant-e-s techniques non-étudiant-e-s.

Proposée par Sophie Coulombe, appuyée par Samuel Élie Lesage

2.3.1 Que le comité négo défende le principe des salaires différenciés selon le cycle d'études.

Que le comité négos demande une augmentation de salaire à au moins 15\$ de l'heure maintenant pour tout-e-s les membres au 1^{er} cycle et les assistant-e-s techniques non-étudiant-e-s.

Proposée par Jean-Philippe Guay-Glaude, appuyée par Jean Lagacé

Proposition amendée à l'unanimité

2.3.2 Proposition d'amendement : que l'on ajoute « Que toutes nos revendications salariales soient indexées à l'inflation »

Proposé par Suzana Ponte Rivera, appuyé par Samuel Élie Lesage.

Adopté à majorité

La proposition principale telle qu'amendée 2 fois se lit maintenant :

Que le comité négos défende le principe des salaires différenciés selon le cycle d'études.

Que le comité négos demande une augmentation de salaire à au moins 15\$ de l'heure maintenant pour tout-e-s les membres au 1^{er} cycle et les assistant-e-s techniques non-étudiant-e-s.

Que toutes nos revendications salariales soient indexées à l'inflation

Adoptée à majorité.

3. Grève

Considérant le rejet de l'entente de principe à laquelle les deux parties sont arrivées à la suite d'un processus de conciliation

Considérant la nécessité de faire bouger l'employeur sur ses mandats pour obtenir un règlement plus avantageux pour nos membres

3.1 Que l'on déclenche le mandat de grève d'une journée voté à l'hiver dernier pour la journée du 19 octobre
Qu'à l'occasion de cette journée de grève, le SÉSUM organise une panoplie d'activités (lignes de piquetage, tractage, actions de visibilité, etc...) sur le campus

Proposée par Jean-Michel Lesage, appuyée par Samuel Élie Lesage

3.1.1 *Proposition privilégiée d'ajourner l'assemblée pour 15 minutes*

Proposée par Alexandra Croze, appuyée par Maryse Meunier

Adoptée à l'unanimité

3.1.2 *Proposition privilégiée de rouvrir l'assemblée avec le même présidium*

Proposée par Alexandra Croze, appuyée par Jean Lagacé

Adoptée à l'unanimité

3.1.3 *Retour sur le débat sur la proposition principale*

Adoptée à majorité

3.2 *Que l'on organise une action durant la journée des portes ouvertes du 6 novembre*

Proposée par Jean-Michel Savard, appuyée par Guillaume Plourde

3.2.1 *Que l'on organise une action de visibilité et mobilisation durant la journée des portes ouvertes du 6 novembre*

Jean-Philippe Guay-Glaude, appuyée par Brigitte Racine

Adoptée à l'unanimité

Proposition amendée 1 fois adoptée à l'unanimité.

3.3 *Que le point de rencontre pour la grève du 19 octobre soit à la Place Laurentienne à 7h30 du matin*

Que l'on tienne un conseil de grève le 18 octobre à 13h au bureau du SÉSUM

Que d'autres conseils de grève soit tenus les semaines suivantes.

Proposé par Hubert Pineault, appuyée par Samuel Élie Lesage

Adoptée à l'unanimité

3.4 *Que l'on convoque une assemblée générale de grève à la fin novembre pour se pencher sur l'avancement des négociations*

Que lors de cette assemblée, l'exécutif soumette au vote un mandat de grève d'une durée d'une semaine aux membres

Proposée par Jean-Michel Savard, appuyée par Guillaume Plourde

Adoptée à l'unanimité

3.5 *Considérant que les statuts et règlements de l'AFPC prévoient des indemnités de grève qu'après trois jours de grève consécutifs;*

Considérant qu'une grande part de nos membres sont dans une situation économique précaire, que le contexte actuel des études universitaires poussent les étudiant.e.s des cycles supérieurs à un rendement qui obligent un surmenage et que la grève implique une perte de salaire dès la première journée en plus d'une charge de travail difficilement conciliable avec nos projets académiques;

Considérant que le militantisme ne devrait pas amener nos membres à se précariser pour défendre les intérêts des cohortes futures;

Considérant que notre contexte de travail atypique oblige beaucoup plus de frais de main-d'oeuvre, par le biais de libérations syndicales, que d'autres milieux où les dépenses correspondent davantage aux politiques d'octroi de budgets de négociation prévues par l'AFPC;

Que le Sésu exige de l'AFPC le versement complet du 15 000\$ budgété pour nos négociation afin qu'il puisse se doter d'une équipe de mobilisation payée par des libérations syndicales;

Que le Sésu octroie des indemnités de grèves de l'ordre de 50\$ à ses membres pour chaque tranche de quatre heures d'implication syndicale durant ses journées de grève;

Que le Sésu fasse pression auprès de l'AFPC et envisage l'organisation d'une action directe coordonnée avec les autres sections locales membres si nos demandes se butent à un refus catégorique de la part de notre centrale syndicale.

Proposée par Hubert Pineault, appuyée par Brigitte Racine

3.5.1 Proposition d'amendement : que le dernier que devienne :

Que le Sésu fasse pression auprès de l'AFPC et envisage de s'organiser avec les autres sections locales membres si nos demandes se butent à un refus catégorique de la part de notre centrale syndicale.

Proposée par Hubert Pineault, appuyée par Jean Lagacé
Amendement adopté à majorité

La proposition telle qu'amendée se lit maintenant

Considérant que les statuts et règlements de l'AFPC prévoient des indemnités de grève qu'après trois jours de grève consécutifs;

Considérant qu'une grande part de nos membres sont dans une situation économique précaire, que le contexte actuel des études universitaires poussent les étudiant.e.s des cycles supérieurs à un rendement qui obligent un surmenage et que la grève implique une perte de salaire dès la première journée en plus d'une charge de travail difficilement conciliable avec nos projets académiques;

Considérant que le militantisme ne devrait pas amener nos membres à se précariser pour défendre les intérêts des cohortes futures;

Considérant que notre contexte de travail atypique oblige beaucoup plus de frais de main-d'oeuvre, par le biais de libérations syndicales, que d'autres milieux où les dépenses correspondent davantage aux politiques d'octroi de budgets de négociation prévues par l'AFPC;

Que le Sésun exige de l'AFPC le versement complet du 15 000\$ budgété pour nos négociations afin qu'il puisse se doter d'une équipe de mobilisation payée par des libérations syndicales;

Que le Sésun octroie des indemnités de grèves de l'ordre de 50\$ à ses membres pour chaque tranche de quatre heures d'implication syndicale durant ses journées de grève;

Que le Sésun fasse pression auprès de l'AFPC et envisage de s'organiser avec les autres sections locales membres si nos demandes se butent à un refus catégorique de la part de notre centrale syndicale.

Proposition telle qu'amendée adoptée à l'unanimité

3.6 Considérant que l'UdeM fait preuve d'une tendance à judiciaireiser les enjeux politiques et les négociations des conditions de travail;

Considérant que l'UdeM a déposé une demande d'injonction contre le Sésun et ses exécutant.e.s pour demander, entre autres, un remboursement des dommages et intérêts de l'ordre de 50 000\$;

Considérant que le rôle d'un syndicat est de défendre ses membres dans l'exercice de leurs fonctions et leur droit à s'organiser collectivement;

Que le Sésun s'engage à défendre, par tous les moyens qui lui sont offerts, tou.te.s personnes qui fait face à des mesures judiciaires ou disciplinaires suite à des actions, à leur participation à des événements ou à une prise de position publique qui sont faites dans le cadre de la présente campagne de négociation.

Proposée par Hubert Pineault, appuyée par Samuel Élie Lesage
Adoptée à majorité.

4. Élection

4.1 Que l'assemblée confirme l'élection de Jean-Michel Savard au poste de responsable à la coordination et de Susana Ponte Rivera au poste de responsable aux communications

Proposée par Alexandra Croze, appuyée par Sophie Coulombe
Adoptée à l'unanimité

4.2 Que l'on élise Brigitte Racine sur le comité de négociation

Proposée par Bruno-Pierre Talbot, appuyée par Susana Ponte Rivera

Adoptée à l'unanimité

4.3 Que l'on élise Guillaume Plourde sur le comité de négociation

Proposée par Guillaume Plourde, appuyée par Sophie Coulombe

Adoptée à l'unanimité

5. Varia

6. Levée

Que l'on lève l'assemblée

Proposée par Alexandra Croze

Appuyée par Bruno-Pierre Talbot

Adoptée à l'unanimité